

# Rédactrice de compte rendu

La transparence des débats parlementaires implique la possibilité pour chacune et chacun d'entre nous d'en connaître les contenus. Avant d'arriver sous nos yeux, les mots des élus constituent la matière première d'un travail de l'ombre, celui des « rédacteurs de comptes rendus ».

Gérald Hanotiaux (CSCE)

**S**i vous êtes journaliste, étudiant, chercheur, ou simplement intéressé par un sujet politique, visiter les sites web des institutions parlementaires est souvent indispensable pour en connaître l'actualité la plus fraîche. Qu'il s'agisse des discussions tenues par les élus lors des réunions plénières à la Chambre ou au Sénat, ou de matières plus spécifiques au sein des commissions, les débats sont disponibles sous formes de comptes rendus, très rapidement consultables en ligne. Ce principe est également vrai pour les parlements régionaux et communautaires. (1)

Nous n'y pensons pas spontanément lors de la lecture, mais ces documents ne se réalisent évidemment pas tout seuls : la matière première est transformée au sein d'un processus de travail relativement complexe, nécessaire pour atteindre cette efficacité. Dans ce nouveau récit de vie présentant les réalités de l'emploi en Belgique, nous vous invitons à une plongée dans ce processus, en compagnie de deux rédactrices œuvrant dans les enceintes parlementaires. (2)

## Taylorisme à tous les étages du pouvoir

Si participer à ces débats est intellectuellement intéressant et enrichissant - ce que confirment nos témoins -, les travailleuses doivent cependant s'accrocher pour tenir le rythme : leur récit décrit en effet une division du travail particulièrement saccadée. Pour la livraison des comptes rendus, elles font face à une exigence de rapidité : au plus tard le lendemain de la tenue du débat, les propos tenus par chaque intervenant doivent être disponibles. Afin de se faire une idée, prenons en exemple le moment précis du premier jet de ces lignes : nous sommes le mer-

credi 20 juin 2018 à 18h05 et le compte rendu intégral de la séance de la « Commission de l'infrastructure, des communications et des entreprises publiques », tenue le même 20 juin durant l'après-midi, est déjà en ligne. Dans une version provisoire, car « les textes n'ont pas encore été révisés par les orateurs. Ceux-ci peuvent communiquer leurs corrections par écrit avant le 25 juin à 16 heures, au Service du Compte rendu intégral. »

L'organisation du travail est relativement semblable dans les enceintes parlementaires des différents niveaux de pouvoir en Belgique. Cependant, des différences existent dans les statuts des travailleurs, et nous le verrons, leur situation précaire n'assure pour certains aucune certitude de revenus. Nous ne sommes pourtant pas face à une entreprise privée, grattant partout pour réduire ses coûts, mais au sein de la quintessence du service public : les lieux où

sont élaborées, discutées et votées les lois. Rappelons - si besoin est - que dans ces institutions sont produites, notamment, les matières dont le but est de réglementer les droits des travailleurs. Il serait normal que la quintessence du service public assure un rôle d'exemplarité... Il n'en est rien.

## Tout le monde dehors !

Puisqu'il faut disposer rapidement de ces documents pour une consultation par les responsables politiques - ou simplement par le quidam vérifiant l'action de l'heureux élu -, une question se pose dès lors : les institutions parlementaires se donnent-elles les moyens de répondre à ce besoin ? Le matin du 2 février 2015, La Libre Belgique titre « Le Parlement de la Communauté française vire brutalement trente collaborateurs », et poursuit : « Le personnel qui retranscrit les débats est mis dehors pour réduire les coûts, sans préavis. » Dans notre société capitaliste, le mot est certes

## RÉCITS DE VIE



# : la précarité au parlement

à la mode pour euphémiser la situation de subordonné dans le travail, ici cependant le journaliste s'avance audacieusement en utilisant le terme de « collaborateurs ». Comme il le précise lui-même, « le personnel dont le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles se débarrasse n'a pas de contrat de travail en bonne et due

## Un déroulé d'événements d'une violence extrême.

forme. » (3) Même sans statut et dans des conditions de travail précaires, ces hommes et ces femmes pesaient semble-t-il encore trop sur le budget du parlement.

Nous le constaterons dans le récit de nos deux travailleuses, le statut de rédacteur a toujours été « flou », mais au moment d'être renvoyées sans discussion, elles assistent à un déroulé d'événements d'une violence extrême. Comme l'expose l'un des rédacteurs dans la presse, tout indique une situation de travailleurs salariés : le travail se fait au sein du parlement, avec du matériel fourni par celui-ci, et sous les ordres de ses responsables. Par ailleurs, des versements se font à l'Office National de Sécurité Sociale (ONSS), tant les cotisations patronales payées par l'institution que la part « employé », prélevée sur le salaire brut de chaque rédacteur. Et cela, pour certains, depuis plus de vingt ans !

Les travailleurs annoncent dès lors une action en justice pour réclamer leurs indemnités et la protection contractuelle, selon le droit du travail. Cette décision soudaine et violente semble découler en cascade de la diminution des tâches d'un autre niveau de pouvoir. « Le Sénat manque de travail et donc il va mobiliser tous ses agents de niveau universitaire et assimilé pour venir faire le job à notre place au sein du parlement de la fédération.

Mais on a juste été prévenus de cette décision du jour au lendemain... On pense aller devant le tribunal du travail pour faire reconnaître officiellement que notre statut est bien celui de travailleurs salariés. » (4) Nos deux travailleuses vont nous exposer comment l'institution parlementaire a manœuvré, en détaillant les « chipotages » auxquels elle s'est livrée face à cette mobilisation inédite.

La rencontre se fera en deux temps, le premier décrivant les conditions d'exercice de ce métier de rédactrice de comptes rendus ; le second portant sur le récit du conflit social consécutif à ce renvoi collectif. Elles n'ont pas précisé si, au cours de leur carrière, elles ont dû retranscrire des débats portant sur la précarisation du travail, mais en ce vingt et unième siècle palpitant cela n'étonnerait guère... L'institution parlementaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles leur a en tous les cas permis de passer à la phase des travaux pratiques, par une expérimentation des conditions de vie dans le précarat. Après avoir pris connaissance de ce récit, l'insouciance devrait être moins affirmée lors de la consultation du site Internet des institutions parlementaires. □

(1) Au niveau fédéral, il existe des commissions permanentes (par exemple la commission Justice, la commission Affaires sociales...) et des commissions spéciales ou temporaires. Des projets et propositions de lois y sont présentés, discutés, éventuellement amendés et votés. Le rapport de la discussion et le texte adopté sont ensuite présentés à la séance plénière. Outre la préparation du travail législatif, les commissions exercent un contrôle sur le gouvernement par le biais des interpellations et des questions orales. Pour plus d'informations sur l'organisation au niveau fédéral, consulter le site 'www.lachambre.be', à la rubrique « La Chambre » pour une description des commissions et à la rubrique « Documents » pour consulter les différents comptes rendus. Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, consulter 'www.pfwb.be' ; pour la Région Wallonne, 'www.parlement-wallonie.be' ; et pour la Région de Bruxelles-Capitale, 'www.parlement.brussels'.

(2) Lire « Un travail intellectuel... à la chaîne », page 62, et « Pressées comme des citrons, jetées comme des Kleenex », page 66.

(3) Signalons que le 27 septembre 2011, pour ses 40 ans, la « Communauté française de Belgique » a été rebaptisée « Fédération Wallonie-Bruxelles », néanmoins sans modification dans les textes légaux. Dans les faits, l'usage maintient les deux appellations, comme le fait ici le journaliste cité. « Le Parlement de la Communauté française vire brutalement trente collaborateurs », Frédéric Charodon, La Libre Belgique, 2 février 2015.

(4) « Le Parlement de la Communauté française vire brutalement trente collaborateurs », idem.

## DES RÉCITS DE VIE POUR UNE IMMERSION DANS LE MONDE DU TRAVAIL

La rubrique « Récit de vie » désire pénétrer les réalités du travail, de plus en plus polymorphes dans notre société, mais aussi de plus en plus précaires. Par des rencontres / dialogues, nous voulons découvrir les réalités présentes derrière les apparences, en exemplifiant chaque situation professionnelle avec un témoin privilégié.

Chaque rencontre est précédée d'une présentation du métier concerné, afin d'introduire l'entretien des pages suivantes. Avec le quotidien de deux rédactrices de comptes rendus des débats par-

lementaires, nous nous penchons aujourd'hui sur une activité *a priori* moins connue que le métier d'infirmière en soins palliatifs (1), ou moins visible dans la ville que le travail de livraison à vélo de plats cuisinés (2) ; la curiosité n'en est cependant pas moins aiguës.

(1) Lire « Quelle considération pour les soins infirmiers ? » et « Les soins palliatifs, entre passion et difficulté », Gérald Hanotiaux, Ensemble 94, Septembre 2017, pages 20 à 27.

(2) Lire « Ubérisation : au tour du vélo ! » et « L'exploitation dans la bonne humeur ! », Gérald Hanotiaux, Ensemble 93, Avril 2017, pages 32 à 36.